

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai bien précisé les raisons pour lesquelles les gens ont été invités à y participer. Ils ont été invités par les services du ministère des Finances en fonction de leur compétence technique. Ces gens-là sont considérés par les milieux fiscaux comme les meilleurs spécialistes du droit fiscal au pays. Si le député veut bien se renseigner sur les qualifications de ces gens dans leur milieu, il constatera je pense que c'est justement ce qui leur vaut l'estime de leurs pairs.

Mme Copps: Et Peat Marwick?

LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU BUDGET PAR UN ANCIEN
MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je précise au départ que le Président a déclaré qu'il jugeait la question de privilège irrecevable parce que le privilège est défini en termes très stricts et très étroits. Il a toutefois précisé que le Livre blanc «a des implications budgétaires très importantes».

Pour ce qui est de la réponse du premier ministre à propos de Marc Lalonde, je pense que la conclusion est l'inverse de celle à laquelle il est parvenu. Marc Lalonde n'a-t-il pas modifié le budget précisément parce qu'on avait découvert qu'il avait commis une faute?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mes souvenirs sont bons, la coutume parlementaire britannique veut qu'un ministre démissionne quand des informations concernant un budget sont rendues publiques. Pour autant que je sache, en ce qui concerne le cas de M. Lalonde, ces informations ont été rendues publiques. Le ministre n'a pas démissionné, violant ainsi la coutume parlementaire britannique. Il a modifié le budget et il est revenu à la Chambre en disant qu'il n'était pas obligé de démissionner puisqu'il présentait des informations différentes des renseignements dévoilés dans le document qui avait été filmé.

Je pense que mon honorable collègue reconnaîtra qu'il s'agissait là d'une parfaite violation de la coutume parlementaire britannique, alors que l'actuel ministre des Finances se conforme parfaitement à cette coutume parlementaire britannique.

● (1440)

LES DÉCISIONS DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer respectueusement qu'à mon avis le premier ministre se trompe encore une fois. Pour autant que je sache, l'honorable Marc Lalonde avait le choix—ou il modifiait la partie de ce document budgétaire qui avait été révélée au public, ou il démissionnait. Il a modifié le document. Dans le cas qui nous intéresse maintenant, un ministre a autorisé l'accès privilégié de certaines personnes à des informations budgétaires...

Une voix: Elles ne sont pas budgétaires.

M. Broadbent: ... des informations qui ont des implications budgétaires directes, comme l'a dit le Président. Le ministre en

question n'a ni modifié le document ni présenté sa démission. Quand fera-t-il ce qu'il convient de faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue dit que M. Lalonde avait le choix. C'est là que nous ne sommes pas d'accord. M. Lalonde aurait dû faire une chose, démissionner. Il a rendu ce budget public et ces informations ont été filmées. Il y a là une différence fondamentale. Il n'avait pas le choix. En vertu de la coutume parlementaire que cite si bien un ancien ministre des Finances, qui est actuellement le chef de l'opposition, il y avait une conclusion inévitable que M. Lalonde aurait dû tirer. Il a décidé de ne pas le faire et de modifier la coutume en modifiant son budget.

Mme Copps: Vous ne faites ni l'un ni l'autre.

M. Mulroney: Le Livre blanc n'est pas un budget. C'est quelque chose de complètement différent, comme les Livres blancs l'ont toujours été depuis la création de notre pays. Mon collègue le sait très bien.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ces paroles ne sont pas de moi, mais du Président, qui a déclaré que ce Livre blanc n'est pas un simple document de travail. En effet, selon lui, ce document «a d'importantes répercussions d'ordre budgétaire».

La différence entre ce qui s'est passé à l'époque de Marc Lalonde et la situation actuelle, c'est qu'au moins tous les Canadiens ont eu accès aux renseignements que M. Lalonde a divulgués à tort, tandis que le ministre actuel n'en a fait profiter qu'une poignée de gens.

Mlle MacDonald: Ils sont assermentés.

M. Broadbent: Le premier ministre ne convient-il pas qu'il faut faire une importante distinction entre consulter des gens avant la préparation d'un document, qu'il s'agisse d'un Livre blanc ou d'un budget, et leur donner des renseignements une fois ce document rédigé, ce qui est le cas en l'occurrence? S'il convient que ces personnes ne devraient pas être privilégiées, pourquoi n'a-t-on pas repris les documents pendant au moins 24 heures en vue d'y apporter des modifications complètes, ou pourquoi le ministre n'a-t-il pas fait ce qu'il aurait dû faire, à savoir démissionner dans ces conditions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue conviendra qu'il a posé diverses questions. Tenons-nous en à la question fondamentale.

Un Livre blanc n'a rien de vraiment exceptionnel. Nous en examinons un ce soir et un autre a été présenté il y a environ deux semaines au sujet de la défense nationale. C'est le genre de document qu'utilise un gouvernement dans une démocratie parlementaire en vue de présenter ses plans et de déclencher un débat et une étude sur une importante question d'intérêt national. Ce document énonce l'orientation générale de la politique nationale, mais ce n'est pas un budget dans la mesure où, en soi, il n'entre pas en vigueur le jour même conformément à une motion des voies et moyens.